



# Fièvre catarrhale

## Indemnités FCO-FMSE 2015 (Fonds national agricole de la Mutualisation Sanitaire et Environnementale)

Les dossiers des éleveurs de bovins et ovins, adhérents au FMSE et confrontés à des blocages commerciaux en périmètre interdit et en zone réglementée de septembre à octobre 2015, ont été instruits par le GDS conformément à la procédure nationale. Bilan :

- **Bovins** : 636 dossiers - 680 000 € d'indemnités
- **Ovins** : 2 dossiers

## Une réglementation internationale

Les ruminants domestiques peuvent circuler librement au sein de la zone réglementée. Des animaux peuvent aller de zone réglementée (ZR) en zone indemne (ZI) :

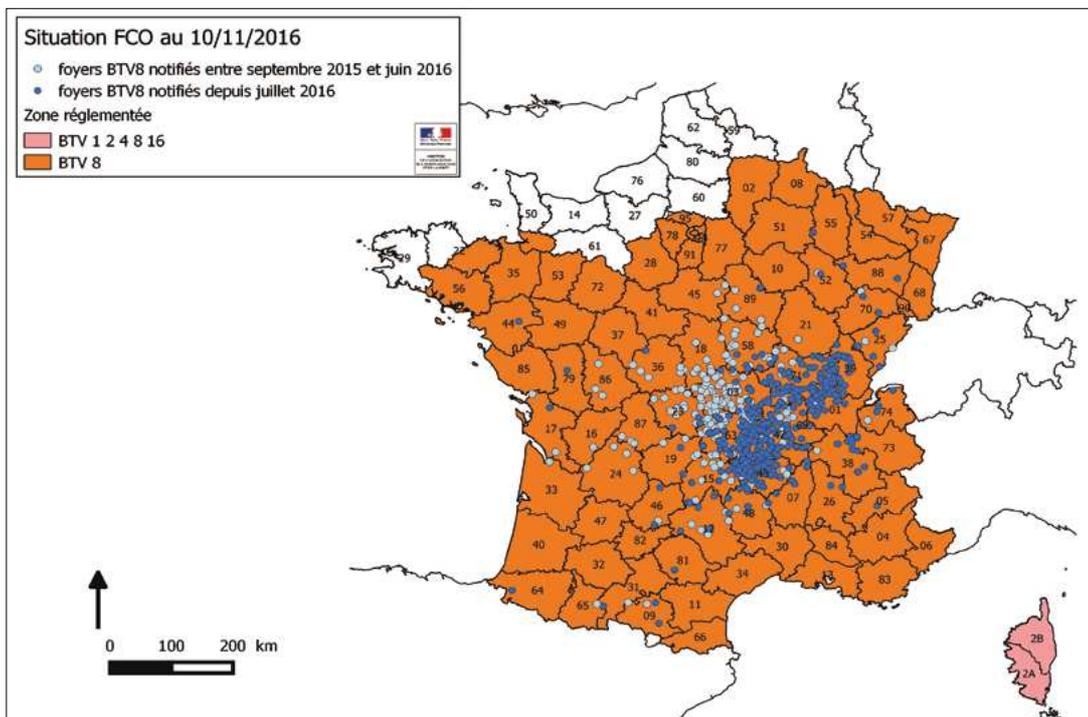
- **s'ils sont valablement vaccinés** : vaccination réalisée par le vétérinaire sanitaire et respect d'un délai après la vaccination (ex : 10 jours après la 2<sup>ème</sup> injection pour le vaccin CZV, valable pour la France, l'Espagne, l'Italie et le Luxembourg).

### OU ■ s'ils ont suivi le protocole double PCR et désinsectisation :

- **Au départ de ZR** : préalablement au mouvement, 14 jours de protection contre les vecteurs (désinsectisation) et dépistage PCR avec résultat négatif au plus tôt 7 jours avant la date du mouvement, à la charge du détenteur.
- **ET à l'arrivée en ZI** : information de la DD(CS)PP, désinsectisation immédiate à l'arrivée + confinement pendant 14 jours puis dépistage PCR avec résultat négatif, à la charge du détenteur. Cette disposition s'applique également aux veaux, non vaccinés car trop jeunes, qui accompagnent leurs mères.

Dans tous les cas, les moyens de transport doivent être désinsectisés avant la sortie de ZR.

## Une «diffusion inexorable du virus» selon l'ANSES



### Le groupe d'Expertise Collective d'Urgence (Anses - Saisine n°2015-SA-0226) indiquait dans son avis :

- L'actuelle épizootie de FCO est bien une résurgence (même souche qu'en 2008 et aucune notification ailleurs dans le monde). Le virus aura probablement circulé à bas bruit dans des troupeaux de ruminants domestiques.

- Sa diffusion est inéluctable, en l'absence de vaccination massive, du fait de la diffusion en tâche d'huile des culicoides.

Au 10 novembre 2016, **942 foyers** étaient notifiés depuis septembre 2015.

### Une surveillance a été programmée avec un triple objectif :

- Garantir l'absence de circulation BTV-8 en zone indemne et dans les zones sans foyer de la zone réglementée avec un suivi de la situation dans les zones frontalières pour la bonne information des Etats Membres voisins.

- Démontrer l'absence d'autres sérotypes.

- Définir des zones saisonnièrement indemnes pour l'hiver 2016-2017 permettant éventuellement d'alléger les conditions de sortie de la ZR, après constat qu'il n'y a plus d'activité vectorielle depuis 2 semaines ni de circulation virale.

## Une population fortement séronégative donc sensible

L'enquête épidémiologique menée au printemps montrait une séroprévalence bovine globale de 10 à 20% (animaux avec un résultat sérologique positif et donc protégés contre le virus). L'extrapolation peut être réalisée à la population ovine.

Le CNOPSAV (Comité National d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale) recommande donc de vacciner les cheptels pour les protéger.

## Tenir compte des enseignements de l'épisode 2006-2008

### Un impact clinique conséquent en 3 phases

#### 1 - Atteinte des muqueuses

Difficultés pour manger, boire et se déplacer

Formes suraiguës : mortalité ou non-valeurs économiques



#### 2 - Amaigrissement, baisses des productions

Baisses de production laitière

Pertes de croissance



Même si le nombre de cas cliniques avérés est resté limité en 2016, il faut bien garder à l'esprit qu'aux conséquences commerciales peuvent se rajouter des conséquences sanitaires graves.

Des études sont en cours sur les aspects virologiques, les impacts cliniques et les évolutions épidémiologiques de cette maladie.

## Des vaccins efficaces avec une innocuité confirmée

En 2008, une vaccination concomitante à la circulation virale a entraîné une confusion entre les effets du virus et ceux des vaccins. L'Institut de l'Élevage a réalisé 3 études rétrospectives pour mesurer l'éventuel impact de la vaccination FCO sur la reproduction. Les conclusions de ces 3 études sont identiques : «En élevage laitier ou allaitant, en insémination ou en monte naturelle, il n'a pas été relevé de différence globale entre les troupeaux vaccinés et non-vaccinés».

Depuis l'automne 2015, nous n'avons pas eu de remontées du terrain nous informant d'avortements suite à la vaccination de femelles gestantes.

### Un impact clinique conséquent en 3 phases

#### 3 - Impact sur la sphère génitale

Mâles : infécondité passagère ou définitive

Femelles gestantes : transmission transplacentaire du virus (mortalités embryonnaires, avortements, malformations nerveuses)



Crane normal

Crane avec hydranencéphalie

Avortements x 2 juil.-sept 2008

Augmentation mort-nés août-sept. 2008

Augmentation mortalité 3-90 jours août-déc. 2008

Forte baisse naissances

**Des baisses de marge brute de 4 à 143 % en élevage ovin et de 6 à 43 % en élevage bovin (Institut de l'Élevage)**

## Pour me protéger et commercialiser, je profite de l'hiver pour vacciner mon cheptel

Le virus circule intensément depuis cet été : 658 nouveaux foyers ont été détectés depuis juillet 2016 sur 942 au total.

Si on peut espérer un ralentissement hivernal avec la diminution des insectes qui transmettent le virus, tout laisse à penser que la maladie repartira de plus belle au printemps/été 2017.

Des cas cliniques avec avortements commencent à être observés dans plusieurs départements.

Après une longue période de pénurie, le vaccin contre le virus FCO sérotype 8 (BTV-8) est disponible en quantité suffisante.

Actuellement, le vaccin est encore gratuit, pris en charge par l'Etat.

Donc, que ce soit pour la protection de votre cheptel de souche (vous pouvez faire la vaccination vous-même) ou la commercialisation de vos animaux (reproducteurs, broutards, vaches de réforme, la vaccination est à réaliser par votre vétérinaire sanitaire), votre prochaine campagne est à préparer au cours de cet hiver